

REGLEMENT DU JEU
« JEU D'EUROPE 1 »
Saison radiophonique 2025/2026
ADDITIF N°19

EUROPE 1 TELECOMPAGNIE organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « les enfants d'Europe 1 » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit le règlement pour la Période de Jeu du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application des articles 4 et 5 :**

Inscription : au 7 39 21 (2 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

Code : **CELESTE**

Chaque jour de la Période de jeu :

- 1^{ère} Session de jeu entre 5h00 et 7h00
- 2^{ème} Session de jeu entre 7h00 et 9h00

Le nombre maximum de participation autorisée pour la Session de Jeu par participant et par jour est de 1 (une) participation à laquelle peut s'ajouter 1 (une) participation « bonus » visant à multiplier leur participation.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

- ⇒ Chaque jour de la Période de jeu, du lundi au jeudi, 1 (un) gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des inscrits depuis le début de la Période de jeu au moment du tirage au sort (18h00) et remportera 1 (un) abonnement au titre de presse « **LE JDNEWS** » (4 (quatre) gagnants au total).
- ⇒ A la fin de la Période de jeu, 1 (un) gagnant sera tiré au sort parmi les inscrits à l'ensemble des Sessions de jeu ayant répondu correctement à la question (1 gagnant pour la Période de jeu) et remporte la dotation « **Séjour "CELESTE" Metz** » et 1 abonnement au titre de presse « **LE JDNEWS** ».

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- ⇒ **1 lot « 1 (un) séjour d'1 (une) nuit pour 2 (deux) personnes à « La Maison Heler » afin d'assister au spectacle « CÉLESTE » au Temple Neuf à Metz + 1 abonnement au titre de presse "LE JDNEWS" (papier et numérique) d'une durée de 6 (six) mois » d'une valeur unitaire de 1.049 (mille quarante-neuf) euros.**

Le séjour comprend :

- Le transport en train en 2^{nde} classe aller-retour depuis la gare la plus proche du domicile gagnant jusqu'à Metz (le gagnant et son accompagnateur partent du même lieu).
- L'hébergement pendant 1 (une) nuit en chambre supérieure pour 2 (deux) personnes à « La Maison Heler » à Metz.
- Le petit déjeuner pour 2 (deux) personnes.
- Un dîner en deux temps à « La Cuisine de Rose » à Metz pour 2 (deux) personnes (hors boissons).
- 2 (deux) invitations pour assister au spectacle « CÉLESTE » au Temple Neuf à Metz (dates de la représentation au choix du gagnant dans la limite des places disponibles entre le 2 janvier 2026 et le 1^{er} février 2026).

Séjour valable uniquement du 2 janvier 2026 au 1^{er} février 2026 en fonction de la date de spectacle choisie par le gagnant.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice et seront à la charge du gagnant. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du spectacle.

Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les éventuelles conditions d'accès au site liées au contexte sanitaire au moment du séjour ; c'est-à-dire la présentation d'un pass vaccinal ou sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la réglementation en vigueur au moment du séjour.

⇒ **4 lots « 1 abonnement au titre de presse « LE JDNEWS » (papier et numérique) d'une durée de 6 (six) mois » d'une valeur unitaire de 49 (quarante-neuf) euros.**